# AB31 CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.500 euros
Siège Social : 6, Allée du Val d'Aran appt 83 – 31770 COLOMIERS
Siren 890 023 633

## RAPPORT DE LA PRESIDENCE A L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 1ER JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1er janvier,
10 heures.

Monsieur,

Nous vous demandons de vous prononcer sur les décisions suivantes :

- Démission et nomination du nouveau Président
- Démission et nomination du nouveau Directeur Général
- Modification de la dénomination sociale
- Modification du nom commercial
- Ajout d'activités à l'objet social
- Modification corrélative des statuts

Si vous approuvez ces décisions, il y aura lieu de modifier en conséquence les articles 2, 3, 15 des statuts.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et vous invitons à adopter les décisions qui vont être soumises à votre approbation.

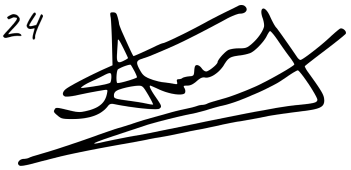
ABAYEV Muslim
Président

Certifié conforme à l'original le 01.01.24



A.M

Certifié conforme à l'original le 01.01.24



AB31 CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.500 euros
Siège Social : 6, Allée du Val d'Aran appt 83 – 31770 COLOMIERS
Siren 890 023 633

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 1ER JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 1er janvier,

A 10 heures,

L'actionnaire unique de AB31 CONSTRUCTION, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.500 €, divisé en 100 actions de 25 € chacune, s'est réuni, au 6, allée du Val d'Arab appt 83 – 31770 COLOMIERS sur convocation de la présidence et a pris les décisions suivantes.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire unique présent en entrant en séance.

Est présent :

- S.A.S RM INVEST représentée par Monsieur ABAYEV Muslim.....100 actions

Seule actionnaire de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ABAYEV Muslim, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence,
- Démission et nomination du nouveau Président
- Démission et nomination du nouveau Directeur Général
- Modification de la dénomination sociale
- Modification du nom commercial
- Ajout d'activités à l'objet social
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A.M

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Personne ne demandant plus la parole, l'actionnaire unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide d'accepter la démission de Monsieur ABAYEV Muslim de son poste de président et prend acte de la nomination en remplacement de Monsieur BALTAZ David qui devient à compter de ce jour le nouveau président de la société.

En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique modifie l'article 15 des statuts de la manière suivante :

*ARTICLE 15 – LE PRESIDENT – LE DIRECTEUR GENERAL*

Au terme des décisions de l'actionnaire unique du 1er janvier 2024, le nouveau président est :

Monsieur BALZAT David
Demeurant 3, rue S. Valadon appt D27 – 31850 MONTRABE
Né le 22 octobre 1982 à AVTOURY SHALI (Russie)
De nationalité Française

En remplacement de :

Le premier Président est :

Monsieur ABAYEV Muslim
Demeurant 6, Allée du Val d'Aran – appt. 083 – 31770 COLOMIERS
Né le 14 juin 1983 à GROZNY (Russie)
De nationalité Russe

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide d'accepter la démission de Monsieur ABAEV Ruslan de son poste de directeur général et prend acte de la nomination en remplacement de Monsieur ABAYEV Muslim qui devient à compter de ce jour le nouveau directeur général de la société.

A.M

En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique modifie l'article 15 des statuts de la manière suivante :

*ARTICLE 15 – LE PRESIDENT – LE DIRECTEUR GENERAL*

Au terme des décisions de l'actionnaire unique du 1er janvier 2024, le nouveau directeur général est :

Monsieur ABAYEV Muslim
Demeurant 6, Allée du Val d'Aran – appt. 083 – 31770 COLOMIERS
Né le 14 juin 1983 à GROZNY (Russie)
De nationalité Russe
Marié

En remplacement de :

Le premier Directeur général est :

Monsieur ABAEV Ruslan
Demeurant 2, Allée du Couserans – appt. 002 – 31770 COLOMIERS
Né le 9 avril 1986 à GROZNY (Russie)
De nationalité Russe

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide d'accepter la modification de la dénomination sociale.

« AB31 CONSTRUCTION » est remplacée par « ESF ECO SOLAIRE FRANCE » et ce avec effet immédiat.

En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« Article 3 – DENOMINATION SOCIALE »

**Au terme des décisions de l'actionnaire unique du 1er janvier 2024, la dénomination sociale est** :

ESF ECO SOLAIRE FRANCE.

Et le nom commercial est :

AB31 CONSTRUCTION.

Le reste de l'article reste inchangé.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide d'accepter l'ajouts des activités suivantes à l'objet social à compter de ce jour :

« Fourniture, pose et maintenance de solutions photovoltaïques et solaires pour particuliers et professionnels, travaux d'installation électrique dans tous locaux et travaux d'installation d'eau et gaz dans tous locaux, travaux d'installation d'équipements thermiques et climatisation ».

A.M

En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« Article 2 – OBJET »

Au terme des décisions de l'actionnaire unique du 1er janvier 2024, l'objet de la société en France et à l'étranger est :

- Fourniture, pose et maintenance de solutions photovoltaïques et solaires pour particuliers et professionnels,
- Travaux d'installation électrique dans tous locaux,
- Travaux d'installation d'eau et gaz dans tous locaux, travaux d'installation d'équipements thermiques et climatisation
- Travaux de construction, réfection et extension de charpente métallique, couverture et bardage métallique
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Le reste de l'article est inchangé

CINQUIEME DECISION

L'Actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

ABAYEV Muslim
Président

Certifié conforme à l'original le 01.01.24



A.M

AB31 CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.500 euros
Siège Social : 6, Allée du Val d'Aran appt 83 – 31770 COLOMIERS
Siren 890 023 633

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 1ER JANVIER 2024

FEUILLE DE PRESENCE

| No. d'ordre | Nom<br>Adresse | Nombre D'Actions | Nombre de Voix | Signature |
|---|---|---|---|---|
| 1) | SAS RM INVEST<br>6, allée du Val d'Aran appt 083 – 31770 COLOMBIERS<br>Représentée par Monsieur ABAYEV Muslim | 100 | 100 | |
| 2) | Monsieur BALZAT David<br>3, rue S. Valadon appt D27 – 31850 MONTRABE | 0 | 0 | |

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 1 actionnaire présent possédant 100 actions.

ABAYEV Muslim
Président

Certifié conforme à l'original le 01.01.24

A.M